

NEW BLOOD-LETTING BY THE FINANCE COMMITTEE AND COUNCIL

At its meeting on 17 June, the Finance Committee recommended the Council to modify the reduction coefficients for pensions taken before the age of 65: it choose 'actuarial' coefficients as shown on the graph.

At present staff retiring at the age of 60 with 35 years of membership in the Pension Fund receive 100% retirement pension.

Staff recruited after the implementation date of the coefficients (probably 1 July 1987), however, if they retire at the age of 60 with 35 years' membership will receive only 70% of a full retirement pension.

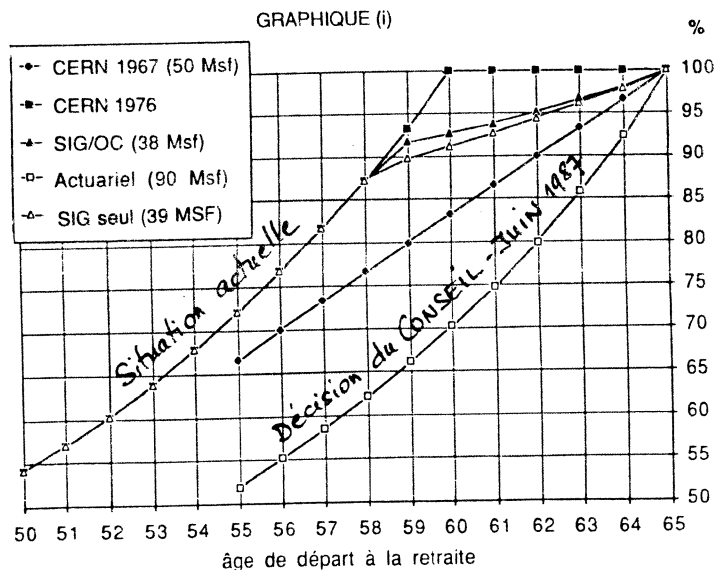
Austria, Spain and Switzerland voted against the measure, Italy and Portugal abstained and Greece was not present.

The Finance Committee refuse to discuss an increase of the Organization's contribution to the Pension Fund, as recommended by the tripartite Working Group on Pensions towards stabilizing the technical deficit.

The Staff Association made a declaration asking that the reduction coefficients be left unchanged; in a spirit of compromise, it would have accepted an alignment on the conditions in the reference organizations, SIG and CO. The Management had asked for this alignment in a written document but did not take part in the discussion in the Finance Committee.

Subsequently, at its session on 19 June, the CERN Council agreed to raise the Organization's contributions by 0,5% of reference salaries as of 1987 but adopted the Finance Committee's recommendation on the coefficients for pensions of newly-recruited staff.

This last measure is completely inconsistent with a staff policy which claims to encourage early departures in order to rejuvenate the Organization ! We are told that in any case it will be changed again before taking effect ! So, what is its point ?? As one delegation to the Finance Committee has said : **"this discussion reinforces the criticisms being made on the management of this house"**. How true !



LE SANG NEUF ANEMIE PAR LE COMITE DES FINANCES ET LE CONSEIL

En effet lors de la réunion du 17 juin, le Comité des Finances a recommandé au Conseil de modifier les coefficients de réduction pour les pensions prises avant 65 ans : il a choisi les coefficients de réduction 'actuariels' qui se traduit par exemple ainsi :

. actuellement, à 60 ans et avec 35 années d'affiliation : 100 % de pension

Pour les personnes recrutées à dater de la mise en application de ces coefficients (probablement le 1er juillet 1987) :

. à 60 ans et avec 35 années d'affiliation : 70% de sa pension complète

L'Autriche, l'Espagne et la Suisse étaient contre cette mesure, l'Italie et le Portugal se sont abstenus, la Grèce était absente.

Le Comité des Finances a refusé de se prononcer sur l'augmentation de la cotisation l'Organisation recommandée par le Groupe tripartite sur les pensions pour la stabilisation du déficit technique.

L'Association du Personnel avait fait une déclaration pour demander que les coefficients de réduction ne soient pas modifiés ; dans un esprit de compromis, elle aurait accepté l'alignement sur les Organisations de référence, SIG et CO. La Direction avait demandé cet alignement dans un document mais n'a pas pris part à la discussion.

Vendredi 19 juin, le Conseil du CERN a accepté d'augmenter la cotisation de l'Organisation à la Caisse de Pensions par 0.5% des salaires de référence, à partir de 1987, mais a pris la décision sur les coefficients actuariels comme recommandé par le Comité des Finances.

Cette dernière mesure est en complète contradiction avec une politique du personnel qui prétend encourager les départs anticipés du personnel dans le but de rajeunir l'Organisation !

On nous répond qu'elle sera modifiée de nouveau avant d'être appliquée ! Alors pourquoi la prendre ??? Comme l'a dit une Délégation au Comité des Finances **"cette décision renforce les critiques que l'on fait sur le Management de cette maison" !! En effet.**